## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°011 2024

## **SÉANCE DU 15 MARS 2024**

Nombre de membres : En exercice : 11

Présents: 8

Nombre de procuration : 2

Votants: 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence du maire Marie-Pierre DRAIN.

<u>Présents</u>: Mme DRAIN Marie-Pierre, Mme SIMOES Sandrina, M. ZANARDI Guy, M. CLAUDE Jean-François, M. GIRAUD Guillaume, M. HOFMANN Bernd, Mme MICOUD Marion, M. SIONNEAU

**Philippe** 

Procurations: M. CAUCHARD Jacques donne procuration à M. GIRAUD Guillaume

Mme Elise CHAFKI donne procuration à Mme SIMOES Sandrina Absents excusés : M. CAUCHARD Jacques, Mme Elise CHAFKI

Absents: Myriam PASCALE,

Secrétaire de séance M. CLAUDE Jean-François

## OBJET: Approbation du compte de gestion 2023 pour le budget de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. POUR COPIE CONFORME La Maire, Marie-Pierre DRAIN

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE. Transmise à la Préfecture le 21/03/2024 Publiée le 21/03/2024 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME. La Maire, Marie-Pierre DRAIN